

### Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du lundi 15 novembre 2021

**Conseillers présents :** Christian Boissinot, Guy Lumeau, Cécile Jauzelon, Delphine Dubois, Yoann Bonneaud, Daniel Drapeau, Clotilde Drin, Patrice Blanchard, Laurence Bompas, Emilie Huvelin, Mathieu Huvelin, Michaël Martin, Catherine (Cathy) Paillou, Sébastien Pierron et Charlène Vrignaud.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance.

#### RESSOURCES HUMAINES

**Personnel territorial : Ratio de promotion au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe**  
Sur la proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal fixent le taux de promotion pour tous les grades à 100%.

**Personnel territorial : Modification du tableau des effectifs**  
L'agent administratif occupant le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe pouvant prétendre à l'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe il convient de modifier le tableau des effectifs permanents de la commune.

\*Le tableau récapitulatif est disponible sur le site internet de la commune rubrique Compte-rendu.

**Personnel territorial : Autorisations spéciales d'absence**  
Les autorisations d'absences spéciales permettent aux agents de pouvoir s'absenter de leur poste de travail pour différents motifs.

Certaines autorisations réglementaires sont accordées soit de plein droit (motifs civiques, syndicaux, professionnels, maternité, naissance ou adoption).

Toutefois, l'article 59 de la loi du 26 janvier 1984 prévoit la possibilité d'octroyer des autorisations d'absence à l'occasion de certains événements familiaux (mariage, décès, maladie très grave et garde d'enfants malades). Elles ne sont pas de droit et sont donc soumises à autorisation de l'autorité territoriale, dans les conditions définies par l'organe délibérant.

Ces dernières ont été validées par les élus.

#### PAYS DE CHANTONNAY

##### Rapport d'activité 2020

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté aux élus le rapport d'activité intercommunal de 2020.

#### URBANISME ET ASSAINISSEMENT

##### Création d'un étang

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un projet de création d'un étang sur la commune.

##### Acquisition des parcelles B 194, B 195 et B 196

Monsieur le Maire indique que suite à une omission de parcelle, la délibération n°D2021 06 05 du 7 juin 2021 est annulée.

Ainsi pour continuer à accroître sa réserve foncière la commune souhaite acquérir les parcelles B 194 (16 m<sup>2</sup>), B 195 (38 m<sup>2</sup>) et B 196 (2 309 m<sup>2</sup>) pour une surface totale de 2 363 m<sup>2</sup>. Le prix de vente est de 3€ le m<sup>2</sup> soit un total de 7 089€.

##### Quartier de la Géliinière – Dénomination des rues

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de dénommer les voies d'accès au lotissement de la Géliinière.

Il est validé les noms suivants :

- Rue du théâtre pour la voie allant du passage du théâtre à la rue de la Louisière desservant ainsi les lots 5 et 6,
- Impasse des artistes pour la voie desservant les lots 1, 2, 7, 8, 9 et 10.

Les lots 3 et 4 utiliseront respectivement les adresses « 3, La Géliinière » et « 1, La Géliinière ».

##### Lotissement de la Géliinière : tarification des parcelles

Les travaux de viabilisation du lotissement « La Géliinière » sont en voie d'achèvement et il convient de déterminer le prix de vente des lots en vue de leur commercialisation.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 335 637.77€ HT pour une surface commercialisable de 3 925 m<sup>2</sup>, soit un coût de 85.51€ HT au m<sup>2</sup> (102.62€ TTC).

Ce lotissement étant assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée, la commune devra s'acquitter de la TVA. Partant du principe que la commune n'a pas vocation à dégager une marge sur ce projet et que les prix proposés doivent être en cohérence avec ceux pratiqués sur un même territoire, il est proposé de fixer le prix de vente à la parcelle comme suit :

Lot	Surface (en m <sup>2</sup> )	Adresse	Prix au m <sup>2</sup>	
			Prix HT	Prix TTC
1	662	5, impasse des artistes	38 616,67 €	49 650,00 €
2	491	6, impasse des artistes	28 641,67 €	35 352,00 €
3	527	3, La Géliinière	30 741,67 €	37 944,00 €
4	502	1, La Géliinière	29 283,33 €	35 140,00 €
5	555	3, Rue du théâtre	32 375,00 €	38 850,00 €
6	548	1, Rue du théâtre	31 966,67 €	39 456,00 €
7	160	2, impasse des artistes	10 000,00 €	12 000,00 €
8	160	4, impasse des artistes	10 000,00 €	12 000,00 €
9	160	1, impasse des artistes	10 000,00 €	12 000,00 €
10	160	3, impasse des artistes	10 000,00 €	12 000,00 €
	3 925		231 625,00 €	284 392,00 €

Enfin, suivant l'article R.442-I2 du Code de l'Urbanisme, le versement d'une indemnité d'immobilisation peut être demandé à l'acquéreur. Concernant le lotissement de « La Gélinière », un montant de 1 000 € par parcelle pourra être demandé lors de la promesse de vente et d'achat. Les fonds versés seront conservés par la Commune dans les cas suivants :

- Désistement sauf décès, refus de prêt, perte de situation professionnelle ou mutation géographique (une preuve devra être apportée par l'intéressé).
- Si dans un délai de 12 mois à compter de la rédaction de la promesse de vente et d'achat, l'acte notarié n'est toujours pas passé. Les terrains seront aussitôt remis en vente.

#### Lotissement de la Gélinière : règlement

Dans le cadre de la commercialisation des terrains du lotissement communal « La Gélinière », la commune se doit de poser des critères d'éligibilité à la vente des terrains ainsi que des clauses d'accès au bien pour les acquéreurs par le biais d'un règlement. Il s'agit d'un document contractuel qui définit les droits et obligations vis-à-vis des propriétaires des terrains composant le lotissement. Il est illimité dans le temps.

### COMMISSION ENVIRONNEMENT – AMENAGEMENT ET VOIRIE

#### Point sur les différents projets de la commission

- **Végétalisation des cours d'école** : le projet de la commune de Rochetretoux a été choisi par l'ARS des Pays de Loire comme expérimentation au niveau régional.

- **La Gélinière** : Les travaux de réseaux d'eau sont terminés. Ceux d'électricité sont réalisés pour l'intérieur du lotissement et en voie d'achèvement pour les lots 3 et 4 (proches de la Rue de la Louisière).

Les lots pourront être mis en vente fin décembre.

- **La Croix verte** : Les travaux d'assainissement sont terminés et les interventions Vendée Eau et SYDEV sont en cours de planification.

#### Restauration des mares

Le CPIE s'engage sur des projets de création, restauration et gestion de mares à amphibiens sur le territoire de la Vendée. Par le biais de France Relance et des URCPIC les travaux de réhabilitation ou de création de mare peuvent être financés à hauteur de 80%, dans la limite de 1 750€. L'ingénierie effectuée par le CPIE sera gratuite pour les propriétaires.

Les élus valident la participation au projet pour la restauration de la mare de la Baudière.

### COMMISSION ACTIONS SOCIALES – FAMILLE – SUIVI REGLEMENTAIRE

#### Subvention Restaurant scolaire 2021

Pour faire face aux charges de fin d'année, l'association de gestion du restaurant scolaire de Rochetretoux sollicite le versement d'un troisième et dernier acompte de 7 500€. Les crédits sont prévus à l'article 6574 « Subventions aux associations ».

### COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – ASSOCIATIONS

#### Bilan de la réunion avec les associations

Il est proposé de mettre en place des référents élus pour chaque association afin de renforcer le lien entre les élus et les bénévoles. Il est souhaitable que les associations envoient les invitations aux assemblées générales en mairie.

Guy LUMEAU rappelle qu'il est souhaitable que les associations précisent les dates auxquelles l'éclairage public doit rester allumé toute la nuit pour prévoir ces interventions lors des visites périodiques planifiées par le SYDEV. Si une demande est isolée, cela a un coût pour la commune (170€). Pendant la réunion, des idées de futures animations sont ressorties : faire une fête en été (Fête de la Musique ou 14 juillet) et voir pour une rencontre avec les nouveaux arrivants.

#### Bulletin annuel 2022

Delphine DUBOIS expose les avancées des travaux sur la création du bulletin annuel.

### COMMISSION BATIMENTS – AUTORISATIONS URBANISME – SPORTS

#### Rénovation du théâtre

Nous avons reçu un avant-projet avec une estimation de 358 000€ HT de travaux et 35 800€ d'honoraires. Il faudra rajouter à cela le mobilier, l'assurance dommage-ouvrage, les frais annexes...

Un dossier de demande de DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) va être complété pour une demande de participation financière maximale de 30%.

**Prochaine réunion de Conseil municipal  
le lundi 13 décembre 2021 à 20h**

### Infos communales

#### Recensement

Deux agents recenseurs ont été recrutés : Frédérique BONNENFANT et Sophie SEILLER assureront le recensement des habitants de la commune **du jeudi 20 janvier au samedi 19 février 2022**.

Elles déposeront dans votre boîte aux lettres, ou se présenteront chez vous pour vous remettre la notice sur laquelle figureront vos identifiants de connexion au site « Le-recensement-et-moi.fr ». Vous pourrez ainsi répondre au questionnaire en ligne.

Répondre sur Internet sera le moyen privilégié, si toutefois vous ne pouvez pas répondre par internet, les agents recenseurs vous distribueront le questionnaire papier, qu'ils récupéreront plus tard.

**Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.**

**Le recensement de la population, organisé par l'INSEE, fait partie de ces enquêtes obligatoires.**

**C'est un geste civique utile à tous. Merci de réserver un bon accueil aux agents recenseurs !**



## Analyse des eaux de puits



Le Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée, service du Conseil Départemental, propose une nouvelle période promotionnelle pour l'analyse des eaux de puits. Déceler une contamination microbiologique ou chimique (ex : nitrates) lorsque l'eau est utilisée pour la boisson ou la préparation des aliments, s'assurer que l'eau soit adaptée aux plus fragiles (enfants, femmes enceintes, malades), connaître les risques de corrosion ou d'entartrage des appareils électroménagers, autant de raisons pour analyser l'eau de son puits, alors n'attendez plus.

En novembre 2021, **L'ANALYSE COMPLETE SERA FACTUREE 65.90 € TTC au lieu de 87.91 € TTC**

(Frais de dossier inclus, hors option glyphosate). Cette année, une option glyphosate est proposée (66 € TTC au lieu de 90 € TTC).

**Vous pouvez récupérer un kit de prélèvement à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay.**

Date de collecte à la Communauté de communes : **30 novembre de 11h30 à 13h**

Plus d'infos : <http://www.cc-paysdechantonnay.fr/actualites/analyse-des-eaux-de-pluie/?fbclid=IwAR2OBiAFhcBjYJPXqTFEt7brrv8K7ToOZahCUQQXRSS0IHxplMYmkLtBqwo>



## Autorisations d'urbanisme

La communauté de Communes du Pays de Chantonnay lance un portail numérique pour faciliter les démarches des habitants et des professionnels.

A partir du 1er janvier 2022, dans le cadre du déploiement du dispositif du Guichet Numérique d'Autorisations d'urbanisme initié par l'Etat, les demandes d'autorisations en matière d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables...) pourront s'effectuer via un portail numérique.

Vous souhaitez faire une demande d'autorisation ou consulter le suivi de votre dossier ? Vous êtes particulier, représentant d'une entreprise ou professionnel de l'immobilier ? Simplifiez vos démarches et retrouvez la plateforme sur le site internet de la Communauté de communes ou, prochainement, sur le site de votre commune.

Ce service en ligne est une alternative à la procédure papier et présente de nombreux avantages :

- Gain de temps, optimisation des délais, évite les déplacements en mairie, facilite les échanges avec l'administration
- Simplification du processus & guide dans le dépôt des dossiers
- Transparence : permet le suivi de l'instruction du dossier en temps réel
- Plus écologique : réduction des copies de dossiers

Il reste cependant possible de faire ces démarches en version papier en mairie si vous n'avez pas la possibilité de le faire en version numérique.

Pour accéder directement à la plateforme, vous pouvez vous rendre sur :

<http://pays-chantonnay.geosphere.fr/guichet-unique>



## Conférence sur le thème de l'Accident Cérébral Vasculaire

Dans le cadre de la prévention santé, la communauté de communes du Pays de Chantonnay organise une **réunion d'informations sur l'AVC. (Accident vasculaire cérébral)**

Ouvert à tous, cette conférence se tiendra le **mardi 14 décembre de 18h à 20h** à la Communauté de Communes et sera animée par :

- Andréa FRAPPIER, infirmière à la filière AVC
- Virginie BESSON, infirmière Asalée sur Chantonnay



## Enquête sur l'alimentation

Dans le cadre de son Plan Biodiversité et Climat 2020-2023, le Département de la Vendée poursuit son soutien envers les productions locales et l'alimentation de proximité.

Une grande enquête sur l'alimentation est lancée à partir du 1er novembre 2021, avec pour objectif de mieux connaître les attentes des Vendéens vis-à-vis des produits locaux.

Pour répondre à l'enquête :

<http://observatoire.vendee.fr/observatoire/les-enquetes>

**Merci pour votre collaboration.**



## Candidature de la médaille de la famille 2022

La **médaille de la famille** est une distinction honorifique décernée aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement de nombreux enfants, afin de rendre hommage à leurs mérites, et de leur témoigner la reconnaissance de la nation.

Peuvent obtenir cette distinction les mères ou les pères de famille élevant ou ayant élevé au moins quatre enfants français dont l'aîné a atteint l'âge de seize ans, qui, dans l'exercice de leur autorité parentale, ont manifesté une attention et un effort constants pour assumer leur rôle de parents dans

les meilleures conditions morales et matérielles possibles.

La proposition peut être faite à titre posthume dans les deux ans du décès du père ou de la mère.



### Bibliothèque

Le comité équipement se déroule à la bibliothèque de Rochetrejoux, les bénévoles couvrent les ouvrages achetés lors de l'office jeunesse avec les bénévoles des autres bibliothèques du réseau. Des achats d'ouvrages jeunesse : albums, romans ont été effectués. Venez les découvrir à la bibliothèque !

**Le prix du lecteur** : organisé par le réseau des bibliothèques du 1er Octobre 2021 au 1er Mai 2022.

Les romans sont disponibles à la bibliothèque ou peuvent être réservés.

#### Sélection adultes

- "La honte de la galaxie" de Alexis Brocas
- "Le chant du perroquet" de Charline Malaval
- "Le dit du mistral" d'Olivier Mak-Bouchard
- "les danseurs de l'aube" de Marie Charrel
- "Pour une heure oubliée" de Frédéric Perrot



#### Sélection enfants

- "Demain j'oserai" de Jessica Hische
- "Grandir" de Laëtitia Bourget
- "Les choses qui s'en vont" de Béatrice Alemagna
- "Les vieux enfants" de Elisabeth Brami
- "Toi et moi" de Olivier Jeffers

A  
S  
S  
O  
C  
I  
A  
T  
I  
O  
N  
S

Nouveau site pour le réseau des bibliothèques du canton de Chantonay : Vous pouvez y réserver vos ouvrages directement !

<https://bibliotheques.cc-paysdechantonay.fr>

**Animations "bébé lecteur** : elles auront lieu le mardi 23 novembre à 9h30 et 10h30 et le mardi 14 décembre (horaire à déterminer).

### Familles Rurales

La Troupe de théâtre de Rochetrejoux, La Calet' en scène, vous présente : **J'y crois "toujours" pas**

Une comédie de Noël Piercy

En première partie retrouvez la représentation de la troupe des pré-ados.

#### RESERVATIONS

A partir du 1er décembre 2021 chez Paulette Gauducheau

Du lundi au vendredi : De 12H à 14H et de 18H à 21H

02 51 91 40 78 06 51 05 60 08 [loulou.gauducheau@orange.fr](mailto:loulou.gauducheau@orange.fr)

#### TARIFS

Adultes : 7.50 € - dont 1 € reversé aux associations :

Les Petits Pas de Justine et Dans les yeux de Valentine

Enfants 6-13 ans : 3.50 €

#### DATES DES SEANCES

Vendredi 28 Janvier 20H30

Samedi 29 Janvier 20H30

Dimanche 30 Janvier 15H00



#### Vendredi 3 décembre

Assemblée générale, ASCAR

#### Samedi 4 décembre

Animation Enduro, Rocarbur

#### Vendredi 10 décembre

Marché de Noël Ecole privée, OGE

#### Samedi 11 décembre

Fête de Noël Ecole publique, Amicale Laique

#### Samedi 18 décembre

Tournoi de foot en salle, FCMR, Mouchamps

#### COVID-19

En raison de la crise sanitaire, l'agenda est susceptible de subir des modifications.

N'hésitez pas à consulter

[www.rochetrejoux.fr](http://www.rochetrejoux.fr)

#### Samedi 8 janvier

Cérémonie des vœux, Conseil municipal, foyer rural, 19h

Bourse aux Vinyles et Grange à Rock, Rock'ajovis, Salle de la Chaumerie

#### Vendredi 14 janvier

Assemblée générale, Familles rurales, accueil périscolaire

#### Jedi 27 janvier

Assemblée générale, Club de l'Amitié

#### Vendredi 28 janvier

Théâtre, Familles rurales, salle de théâtre, 20h30

#### Samedi 29 janvier

Théâtre, Familles rurales, salle de théâtre, 20h30

#### Dimanche 30 janvier

Théâtre, Familles rurales, salle de théâtre, 15h

### Le conseil environnement du mois.

« A la Sainte Catherine, tout bois prend racine ».

Cet adage indique que c'est la meilleure période pour planter les rosiers, les arbres et arbustes.

En plantant au mois de novembre, vous facilitez l'enracinement avant les premières gelées hivernales.

Vous aurez donc une meilleure reprise au printemps et la floraison sera plus belle.

